
3rd Session, 51st Legislature
New Brunswick
39 Elizabeth II, 1990

69
3^e session, 51^e Législature
Nouveau-Brunswick
39 Elizabeth II, 1990

BILL

**AN ACT TO AMEND THE
HIGHWAY ACT**

PROJET DE LOI

**LOI MODIFIANT LA
LOI SUR LA VOIRIE**

HON. SHELDON LEE

L'HON. SHELDON LEE

EXPLANATORY NOTE

The French and English versions are made consistent.

NOTE EXPLICATIVE

Les versions française et anglaise sont rendues compatibles.

**An Act to Amend the
Highway Act**

Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of New Brunswick, enacts as follows:

1 *Subsection 36(7) of the French version of the Highway Act, chapter H-5 of the Revised Statutes, 1973, is repealed and the following is substituted:*

36(7) Sur demande, le Ministre peut, conformément aux règlements, délivrer un permis spécial autorisant la conduite ou le déplacement d'un véhicule à moteur sur une route au sujet de laquelle des limitations de poids sont en vigueur en vertu du paragraphe (1).

**Loi modifiant la
Loi sur la voirie**

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, décrète:

1 *Le paragraphe 36(7) de la version française de la Loi sur la voirie, chapitre H-5 des Lois révisées de 1973, est abrogé et remplacé par ce qui suit:*

36(7) Sur demande, le Ministre peut, conformément aux règlements, délivrer un permis spécial autorisant la conduite ou le déplacement d'un véhicule à moteur sur une route au sujet de laquelle des limitations de poids sont en vigueur en vertu du paragraphe (1).